

Arrêté du 21 avril 2021

Portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de mandataire suppléant de la régie d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Alsace

NOR: JUSF2112742A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse;

Vu l'arrêté du 16 février 2016 portant modification de l'arrêté du 9 novembre 2015 portant institution d'une régie d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Alsace;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse;

Considérant le courrier du 3 mars 2021, par lequel Madame Françoise FISCHER, régisseuse d'avances et de recettes auprès de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Alsace, désigne Monsieur François GAURUEL en tant que mandataire suppléant et valant acceptation par ce dernier;

Vu l'avis favorable de la direction régionale des finances publiques en date du 9 avril 2021;

Arrête:

Article 1er

Monsieur François GAURUEL est nommé, à compter du 1^{er} mars 2021, mandataire suppléant d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Alsace.

Article 2

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Est sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le 21 avril 2021

Pour le ministre, et par délégation, Le chef du bureau de la synthèse,

Nizar AZOUZ